

14 janvier 2015 – après 17H30
Information réglementée
Franchissement de seuil

SOFINA S.A.
Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles
RPM : 0403.219.397

Communiqué de presse

La présente est diffusée conformément au Guide Pratique FSMA-2011-08 du 10 novembre 2011. En date du 14 janvier 2015, Sofina a notifié, de concert avec les sociétés consortiales et Henex, le franchissement à la baisse, le 8 janvier 2015, et à la hausse, le 12 janvier 2015, du seuil statutaire de 3% de détention d'actions propres suite à la livraison de titres propres consécutive à des exercices d'options sur actions d'une part et à l'acquisition de titres propres conférant le droit de vote d'autre part. Les pourcentages de détention de chacune des sociétés se présentent comme suit au 14 janvier 2015 :

	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Union Financière Boël s.a.	6.638.796	19,10%
Société de Participations Industrielles s.a.	5.407.710	15,56%
Mobilière et Immobilière du Centre s.a.	656.648	1,89%
<i>Sous-total :</i>	<i>12.703.154</i>	<i>36,56%</i>
Henex s.a.	5.740.000	16,52%
Sofina s.a.	<u>1.043.406</u>	<u>3,00%</u>
Total:	19.486.560	56,08%

* * *